



Montréal, le 6 octobre 2020

Aux membres

Bonjour à tous,

Suite aux annonces du gouvernement du Québec concernant la pratique sportive pour les municipalités et les villes en mode alerte du **palier rouge**, voici plus d'information concernant le plan de relance en patinage artistique et en patinage synchronisé. La mise à jour du document complet sera disponible le 7 octobre 2020. Pour ce qui est des clubs, des écoles de patinage et des associations régionales situés dans les zones de **paliers vert, JAUNE et orange**, vous devez continuer de respecter les directives énoncées dans le plan de relance sur [notre site Internet](#).

Voici les grands changements pour **le palier rouge** selon nos phases de reprises :

Phase 1 : Préparation et formation

- Interdiction d'entraînement en groupe à l'extérieur de la patinoire (parc, résidence privée ou salle), à l'exception des programmes Sport-Études et Concentration;
- Seulement l'entraînement virtuel est autorisé pour tous les autres programmes.

Phase 2 : Entraînement individuel supervisé

- [Programmes Sport-Études et concentration](#) sont autorisés selon les modalités suivantes :
 - Un seul groupe classe stable autorisé : *Le nombre de participants peut dépasser 25 lorsque le nombre de jeunes dans la classe est plus grand. Autrement, un groupe-stable supplémentaire peut être créé, à la condition de maintenir une distanciation de deux mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents, en tout temps et d'observer rigoureusement les règles sanitaires;*
 - Le Sport-études et les concentrations sont autorisés, en pratique organisée ou en entraînement seulement, tout en respectant l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes;
 - Tous les détails propres à notre sport seront disponibles lors de la mise à jour du plan de relance.
- Autres entraînements d'habiletés individuelles dans les clubs, les écoles de patinage ou les associations régionales sont interdits.

Phase 3 : Entraînement en groupe restreint

- Phase 3.1 (couple et danse) est autorisé seulement pour les patineurs des programmes Sport-Études et Concentration;
- Tous les programmes des phases 3.2 (Patinage synchronisé), 3.3 (STAR de groupe), 3.4 (Patinage Plus) et 3.5 (Patinage Intensif Plus) sont interdits.

Phase 4 : Événements

- Tous les éléments de cette phase sont interdits à l'exception des situations suivantes qui ont lieu sur les heures régulières des programmes Sport-Études et de concentration :
 - Évaluations de tests réalisées par les entraîneurs : STAR 1 à 5, STAR 6 à Or en habiletés;
 - Monitoring et simulation virtuels.

Nous comprenons la grande déception qui habite la communauté du patinage aujourd'hui suite à tous les efforts déployés par les bénévoles, les entraîneurs ainsi que les patineurs et leurs parents pour une reprise sécuritaire de la pratique sportive le 22 juin dernier. L'application rigoureuse du plan de relance par nos membres a permis d'assurer un environnement sain pendant les derniers mois et nous vous invitons à préparer la reprise.

Nous sommes persuadés que nos membres adhéreront au Défi 28 jours afin de casser la vague de propagation du virus pour retourner rapidement sur la patinoire. Suite à ce défi de 28 jours, la situation sera réévaluée concernant les restrictions imposées.

Nous vous rappelons que Sport'Aide offre un service d'accompagnement en situation de stress et d'anxiété. Il est entre autres mentionné dans le communiqué émis par Sport'Aide au début de la pandémie que : « Présentement, la communauté sportive doit composer avec cette sensation de vide, ce temps à occuper, l'inactivité et le manque de socialisation qui s'ajoutent aux déceptions et à l'incertitude causées par la situation actuelle », nous vous invitons donc à visiter [leur site Internet](#).

Nous vous remercions pour votre implication à faire bouger la population québécoise!

-30-

Any-Claude Dion
Directrice générale
acdion@patinage.qc.ca
514 252-3073 poste 3550